



Eglise romane XII et XIII siècle

**CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2014  
COMPTE RENDU**

(en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

L'an deux mille quatorze, le 30 avril, le Conseil Municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme Christelle BOUCAUD, Maire d'AGONAC.

**PRÉSENTS** : Mme BOUCAUD Christelle, M. AUJOUX David, M. BOUTHIER Serge, Mme BOUTHIER Séverine, M. COURTEY François, M. COUSTILLAS Romain, M. DA CRUZ Guy, Mme DEWANCKER Aude, Mme Eve DUBOS, M. GAILLARD Philippe, Mme JERVAISE Marie-Christine, M. LANDUYT Eric, Mme LUQUAIN Bernadette, Mme MARIN Florence, Mme MEUNIER Caroline, M. NADE Stéphane, Mme PAPON Nathalie, M. RANQUET Patrice, M. RONGIERAS Michel.

Convocation du 18 avril 2014

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PAPON

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 20 mn.

### **1. APPROBATION DU PV de la réunion du 11 avril 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS approuve le PV de la réunion du 11 avril 2014.

### **2. FISCALITE : Vote des taux d'imposition 2014**

Madame le Maire propose au conseil de voter à taux constants pour 2014 les taux de la fiscalité, comme elle s'y était engagée pendant la campagne électorale, afin d'atteindre le produit de fiscalité directe locale attendu de 482 915 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

FIXE comme suit, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 :

- taxe d'habitation : 12.32 %
- taxe foncière (bâti) : 20.22 %
- taxe foncière (non bâti) : 45.14 %

### **3. ATTRIBUTION de SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS**

La commission ad hoc a réalisé l'étude des différents dossiers de demandes de subvention et propose de voter les chiffres ci-dessous énoncés pour un montant total de 7 450 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL à 16 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, (1 retrait pour le vote) DECIDE :

- de voter un montant de 7 450 € de subventions aux associations, ci-dessous énoncé :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Club Génération Mouvement Agonac	Fonctionnement	500 €
ART COM Agonac	Fonctionnement	700 €

Comité des Fêtes	Fonctionnement	1 800 €
Association pour le don de sang bénévole de Périgueux et agglomération	Fonctionnement	100 €
FNACA Agonac	Fonctionnement	350 €
Club de Football La Patriote Agonac	Fonctionnement	2 500 €
Parents d'élèves Agonac	Fonctionnement	1 000 €
Ramasse miettes Agonac	Fonctionnement	300 €
Tennis Club de la Vallée Beauronne - ACE	Fonctionnement	200 €

#### **4. BUDGET COMMUNE : Affectation du résultat 2013 – Vote du Budget Primitif 2014**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2013 du budget principal a constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de 170 984.52 €,

Considérant qu'il est décidé d'affecter ce résultat au compte 1068 en recette d'investissement et de reporter l'excédent d'investissement de 453 539.66 € au compte 001.

Vu le projet de budget primitif 2014 de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

à 15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS, DECIDE :

- de voter par chapitre le budget primitif 2014 de la Commune d'Agonac qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 135 836.00 € en section de fonctionnement.

à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

- de voter par chapitre le budget primitif 2014 de la Commune d'Agonac qui est en suréquilibre de 110 000 € à la section d'investissement, avec 1 618 550.07 € en dépenses et 1 728 550.07 € en recettes.

#### **5. BUDGET ASSAINISSEMENT : Affectation du résultat 2013 – Vote du Budget Primitif 2014**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2013 du budget assainissement a constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de 23 336.47 €,

Considérant qu'il est décidé d'affecter ce résultat au compte 1068 en recette d'investissement et de reporter le déficit d'investissement de 17 961.14 € au compte 001.

Vu le projet de budget primitif 2014 du service assainissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL , à l'unanimité, DECIDE :

- de voter par chapitre le budget primitif 2014 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 44 126.00 € en section d'exploitation.

- de voter par chapitre le budget primitif 2014 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 84 662.47 € en section d'investissement.

#### **6. DELEGATIONS d'attributions du Conseil Municipal au MAIRE**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant 24 articles :

LE CONSEIL MUNICIPAL à 17 voix POUR et 2 voix CONTRE :

Délègue à Madame le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant les 24 articles précités (dont 6 sont sans objet).

## **7. COMPOSITION de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- de retenir la liste ci-dessous pour composer la CCID (dont le nombre sera réduit de moitié après désignation par les services fiscaux).

<b>Contribuables de la commune</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
	Papon Nathalie	Aujoux David
	Jervaise MC	Landuyt Eric
	Rongiéras Michel	Nadé Stéphane
	Bonnefond Alain	Luquain Bernadette
	DA Cruz Guy	Gaillard Philippe
	Bost	Meunier Caroline
	Ranquet Patrice	Dewancker Aude
	Petit Moise	Coustillas Romain
<b>Propriétaires hors commune</b>	Courtesy François	Geneste J Marie
	Maly Emile	Roussarie Denis
<b>Propriétaires de bois</b>	Garren Daniel	Simonet Jean
		Charles
	Bouthier Serge	Mazy Gérard

## **8. VENTE DU PRESBYTERE**

Considérant les 3 propositions d'achat qui s'élèvent respectivement à :

- 80 000 € par Chantal Goya – Jean-Jacques Debout – PARIS)
- 105 000 € (Simon Campergue – Alizé Juris – VALEUIL)
- 110 000 € (Aurélia Camarero – Colin Demoures – BIRAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL à 17 voix POUR, 2 voix CONTRE, DECIDE :

- de vendre l'ensemble immobilier du presbytère à la proposition d'achat la plus offrante de 110 000 €.

## **9. RENOUVELLEMENT d'un EMPLOI d'AVENIR**

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- de renouveler l'emploi d'avenir à 35/35ème à compter du 13 mai 2014.

## **10. TRAVAUX MAIRIE/CLSH – AVENANTS n° 1**

*Des travaux modificatifs sont nécessaires sur les travaux de construction d'un bâtiment neuf devant abriter la MAIRIE et le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement), ils concernent notamment le **lot n° 3** (Menuiserie extérieure – Serrurerie) et le **lot n° 10** (VRD – Plantations)*

*LOT 3 : avenant n° 1 : 1 058 € HT (1 269.60 € TTC).*

*LOT 10 : avenant n° 1 : - 1 369 € HT (-1 642.80 € TTC).*

*LOT 10 : réalisation d'un branchement eaux usées sur réseau communal imputable sur le budget assainissement : 1 650 € HT (1 980 € TTC).*

*LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :*

*- ACCEPTE les montants des avenants.*

## **11. Arrêt de l'organisation du temps scolaire relative à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires**

*Suite aux annonces du ministre de l'Education Nationale le 25 avril dernier et dans l'attente de la publication du futur décret, ce point a été retiré de l'ordre du jour.*

## **12. Questions complémentaires**

*Etablissement du tableau des permanences pour les élections européennes.*

*Avis favorable sur une servitude de passage pour l'extension du réseau assainissement au lieu dit « Berbessou ».*

*Amenée d'une réflexion sur le dégrèvement de taxe foncière en zone PPRI.*

La séance est levée à 22 H 55.

Fait à Agonac le 06 mai 2014

Le Maire,  
Christelle BOUCAUD